

CONSIGNES BEBES DANS L'EAU

Vous venez d'inscrire ou vous voulez inscrire votre enfant à l'activité "Bébé nageur", nous allons suivre point par point le cheminement que vous utiliserez lors des séances et annoncer les consignes à respecter pour le bien de tous!

Documents à fournir obligatoirement pour l'inscription :

- un certificat médical de "non contre indication à l'activité bébé nageur" concernant l'enfant uniquement.
- un justificatif de domicile uniquement pour les habitants de St Priest.

AVANT l'entrée de la piscine:

Pensez à vous garer correctement sur les parkings et pensez à laisser un passage pour la sortie des véhicules qui vous précéderont.

ENTREE de la PISCINE :

Nous vous demandons de signaler votre présence à chaque séance auprès de notre hôte(sse) d'accueil.

Il(Elle) pourra répondre à vos questions au cours de la saison.

LES VESTIAIRES :

Ceux ci sont occupés alternativement au cours des séances, nous vous conseillons de suivre l'affichage.

Les vestiaires ne seront utilisés que par l'adulte.

L'enfant sera déshabillé près du bassin à l'emplacement prévu à cet effet.

Vous pourrez donner à manger à votre enfant à l'intérieur du vestiaire à la fin de la séance.

Vous tiendrez ce lieu propre, des poubelles sont à votre disposition.

DOUCHES :

Pour les adultes, il est **OBLIGATOIRE** de passer entièrement sous la douche (cheveux compris).

Il est **OBLIGATOIRE** que cette douche soit savonnée (savon et shampoing) aussi bien à l'entrée qu'à la sortie.

ATTENTION !

LE PORT DU BONNET DE BAIN EST OBLIGATOIRE pour le parent qui accompagne "bébé dans l'eau".

SHORT, CALECON, MAILLOT de BAIN LONG, ne sont pas acceptés pour la baignade, ni les couches spéciales piscine pour le bébé, seul le maillot de bain ou une petite culotte coton suffit !

PEDILUVE :

Au passage entre les vestiaires et les plages, vous remarquerez un petit bassin : c'est la dernière barrière entre le sol des vestiaires souillé par les chaussures et le bassin (lieu où votre bébé va évoluer).

Ce petit bassin est fortement traité avec du chlore, n'hésitez pas à y passer les deux pieds.

PAR CONTRE, NE LAISSEZ PAS JOUER VOTRE ENFANT DEDANS !

LES PLAGES :

Arrivé sur la plage, des tables avec des tapis à langer sont à votre disposition.

Ce sera l'emplacement du déshabillage et de l'habillage des bébés.

UTILISEZ LES POUBELLES pour les couches, bouts de coton, mouchoirs, sparadraps, etc...

TENEZ LES TAPIS PROPRES car il nous est difficile de placer un nettoyage entre deux groupes.

Par son emplacement sur la plage, ce lieu doit rester PROPRE.

Evitez de donner à manger à cet endroit. (les petits pots en verre peuvent produire des éclats s'ils cassent, les biscuits et gâteaux laissent toujours des miettes difficiles à ramasser et pouvant être emmenées dans l'eau).

Des pots hygiéniques sont aussi disposés près du lieu de déshabillage et près du lieu de baignade.

Dès que bébé maîtrise la position assise, il devra systématiquement passer au pot avant, pendant et après la séance, (le contact de l'eau peut déclencher l'envie et pendant la baignade, bébé avale plus d'eau que l'on pense).

Une dizaine de pots est à votre disposition.

Les parents sont chargés de les maintenir propres en les vidant et en les rinçant après usage, (point d'eau lavabo dans les vestiaires et le local des Maîtres-Nageurs).

LA SEANCE :



Elle dure une demi-heure.

Nous attendons que le groupe précédent soit sorti de l'eau pour permettre au groupe suivant d'y entrer.

Si vous êtes en avance ou obligé de patienter sur le bord, profitez de ce temps pour promener bébé autour du bassin afin de lui faire découvrir la piscine sous un angle différent, (son espace de jeu n'est pas uniquement l'eau).

1 SEUL DES PARENTS pourra accompagner bébé dans l'eau.

Si l'autre parent veut assister à la séance, il pourra le faire en restant sur le bord à condition d'être en tenue de bain.

Nous tolérons un membre de la famille en visite (grand-parent, oncle, tante, etc...) uniquement pour une durée d'une dizaine de minutes sur la plage que ce soit en **tenue de plage et pieds nus** du fait de sa non inscription.

Pour des raisons d'hygiène, (l'eau étant à température élevée) nous ne pouvons multiplier l'effectif des bébés que par deux et donc accepter un seul parent pour calculer la fréquentation maximale.

Accepter les deux parents dans l'eau serait équivalent à multiplier par trois l'effectif des bébés.

Nous ne pourrions garantir une hygiène parfaite dans de telles conditions d'utilisation.

Pour les mêmes raisons **nous ne pourrions accepter la présence dans l'eau d'un frère, d'une soeur ou de quelconque autre membre de la famille.**

Tout comme les "membres de la famille en visite", le frère ou la soeur de l'enfant ne seront tolérés sur le bassin qu'à titre exceptionnel et dans les conditions citées ci-dessus.

L'hôtesse d'accueil n'étant pas là pour s'occuper de la surveillance des frères et soeurs qui resteraient à l'entrée, nous ne pouvons que vous conseiller de laisser en garde le frère ou la soeur sachant d'une part comme il est frustrant d'assister à une baignade sans y participer, d'autre part que l'enfant n'étant pas inscrit, aucune forme d'assurance ne le couvre en cas d'accident.

Pour le bébé, **le port de la culotte est obligatoire**, le problème du "caca dans l'eau" peut se présenter, (le bébé ne contrôle pas toujours ses sphincters), nous vous demandons de nous le signaler immédiatement afin d'en éliminer les conséquences.

Vous devez aussi amener un jouet familier qui puisse aller dans l'eau et qui soit facile à tenir propre.

L'Amicale Laïque Natation fournit un lot de matériel mais rien ne vaut son propre jouet pour se consoler ou pour accompagner la sortie de l'eau.

Le bébé devra avoir mangé avant de venir à la piscine.

Il vous faudra tout de même prévoir un jus de fruit ou un petit pot sucré après la séance (à donner aux vestiaires).

N'oubliez pas de moucher l'enfant avant, pendant et après la séance ainsi que de lui sécher les oreilles au moment de l'habillage.

De nombreuses "rhinos", sinusites, otites, etc... seront ainsi évitées.

TOUT ENFANT MALADE NE SERA PAS ACCEPTER A LA PISCINE

(risque de contagion pour les autres bébés)

Toute reprise après une maladie infectieuse ainsi que toutes plaques, taches, boutons ou "bobos" d'aspect suspect devra être accompagné d'un CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTAGION qui sera présenté à notre aide-soignante.

LE CAS ECHEANT LA Baignade sera refusée.

Toutes ces consignes peuvent vous paraître lourdes pour une première approche de l'activité, elles font preuve d'un simple bon sens. Nous ne pouvons rien négliger lorsqu'il s'agit de la santé de bébé.



L'HYGIENE EST L'AFFAIRE DE TOUS, les quelques contraintes qu'elle impose seront récompensées par le plaisir que prendra en toute sécurité votre bébé.

L'équipe pédagogique et le Bureau de L'ALSP Natation souhaitent que ces consignes vous aide à aborder l'activité dans les meilleures conditions et se tiennent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires ou suggestions.

Merci